

## Données

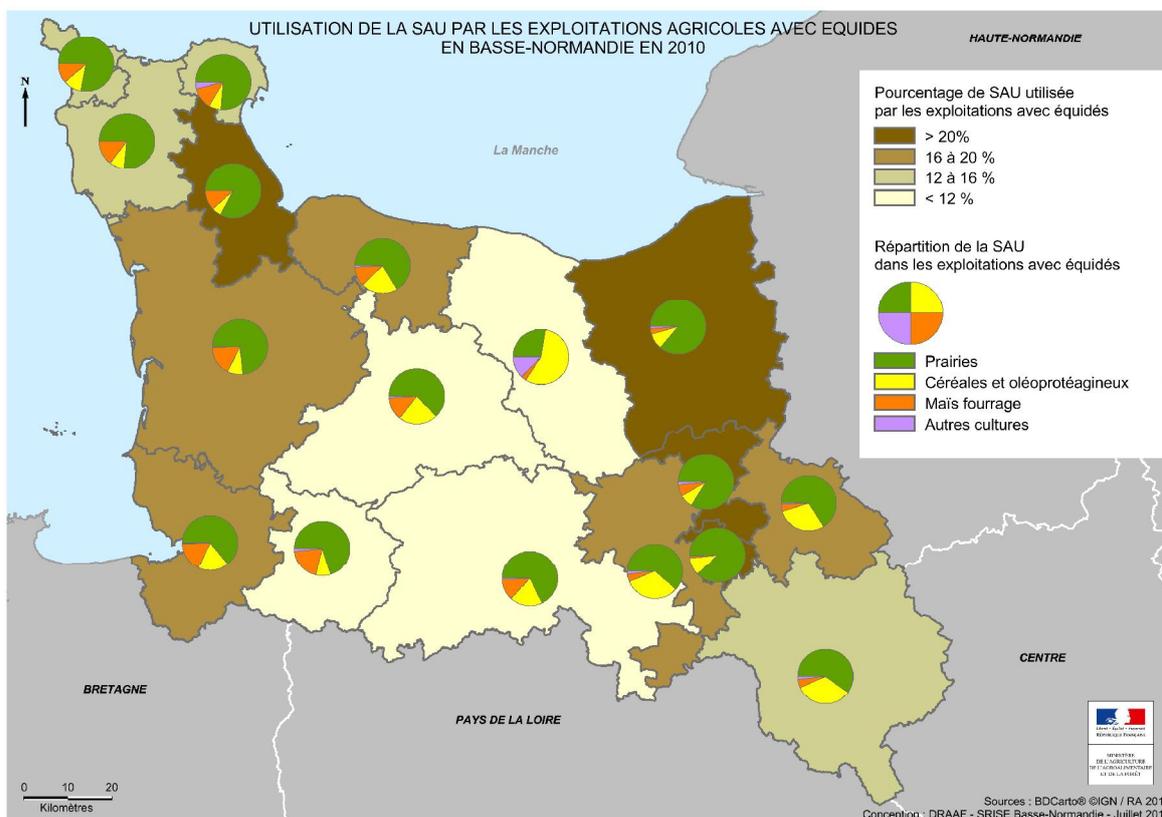
Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

### *SAU des exploitations avec équidés : Les exploitations professionnelles non spécialisées occupent le terrain*

Les 5 211 exploitations agricoles détenant des équidés utilisent 16 % de la surface agricole utilisée (SAU) régionale. Elles ont des surfaces moyennes plus petites que celles sans équidés mais les prairies y sont plus présentes. Les exploitations professionnelles détiennent à elles seules 90 % de cette SAU et disposent plus souvent d'autres ateliers animaux ou végétaux. Les exploitations agricoles avec équidés ont perdu plus de surfaces que la moyenne régionale. Cependant, cette perte est moindre dans l'Est de la région.

Signe de l'importance de la filière équine en Basse-Normandie, en 2010 16 % de la surface agricole utilisée<sup>1</sup> (SAU) régionale étaient utilisés par les exploitations détenant des équidés, contre 10 % au niveau national. Ces exploitations cultivent 10 % des surfaces en céréales oléoprotéagineux (SCOP) et

20 % des hectares de prairies de la région. C'est dans la petite région agricole du Merlerault, là où la densité d'équidés est la plus élevée, que les exploitations avec équidés valorisent le plus les surfaces, 43 % de la SAU, 56 % des prairies et 25 % de la SCOP et dans le Mortainais le moins, avec 7 % de la SAU.



## Avant tout des exploitations professionnelles <sup>2</sup>

Les exploitations professionnelles détenant des équidés sont moins nombreuses (43 %) que les petites, mais elles sont de plus grande taille, 73 hectares (ha) en moyenne contre 8 ha. Les exploitations professionnelles avec équidés valorisent près de 90 % de la SAU exploitée par les exploitations détenant des équidés, 80 % des surfaces en prairies et près de 100 % de la SCOP. Plus des trois quarts des exploitations profession-

nelles détenant des équidés ne sont pas spécialisées. Particularité manchoise, les exploitations avec équidés y sont beaucoup plus souvent non spécialisées et de petite dimension économique que dans les deux autres départements. Ainsi, tandis que la SAU moyenne des exploitations agricoles avec équidés est de 36 ha en Basse-Normandie, elle n'est que de 26 ha dans la Manche.

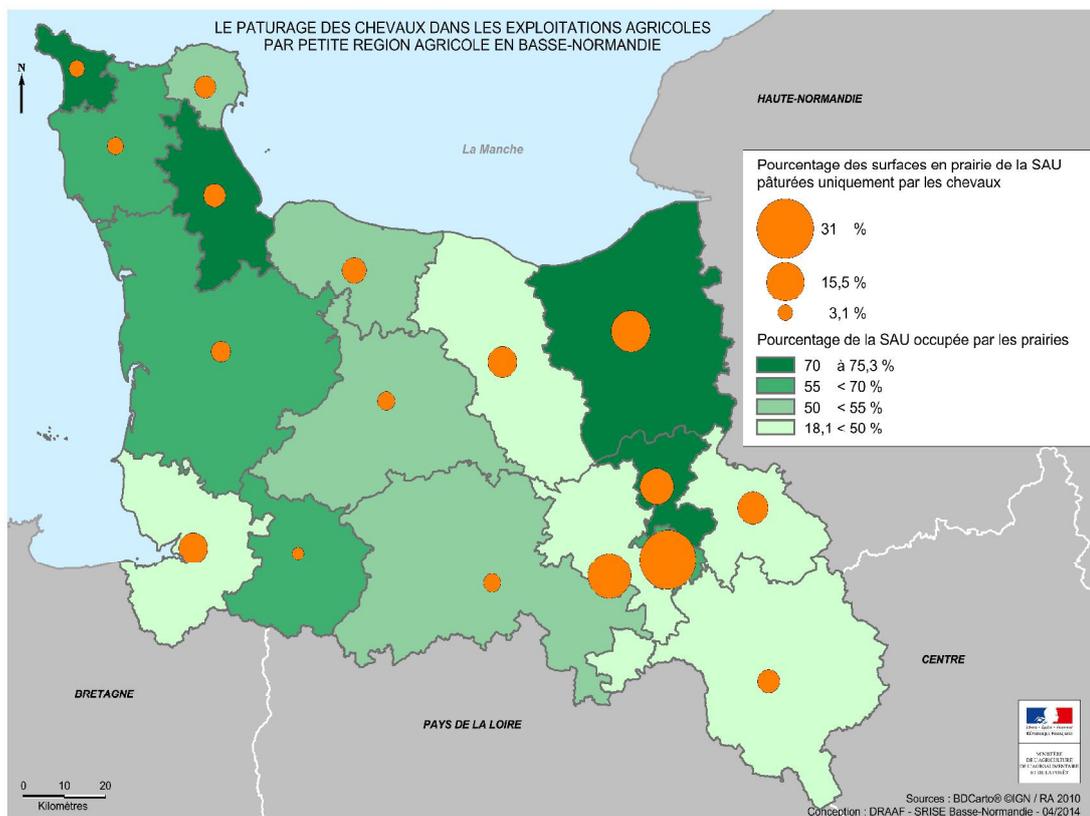
## Léger recul des exploitations avec équidés <sup>3</sup>

La SAU exploitée comme la surface en herbe exploitée par les exploitations avec équidés ont baissé de 16 % contre respectivement une baisse de 2 et 11 % pour les exploitations sans équidés. En 2000, les exploitations détenant des équidés exploitaient 18 % de la SAU régionale, en 2010 ce n'est plus que 16 %. La perte de SAU exploitée par les structures avec équidés est générale sur le territoire régional mais moindre dans l'Est de la région. Dans les plaines d'Argentan et d'Alençon la SAU utilisée par les exploitations avec équidés a même augmenté de 4 % avec une hausse de 7 % pour les surfaces en herbe. Ainsi, dans cette petite région

agricole et le Pays d'Auge ornais, la part des surfaces utilisées par les exploitations équinnes a augmenté. Dans la Manche, en raison du recul de l'activité équine en faveur des ateliers bovins lait et céréales la perte de SAU par les exploitations équinnes est plus forte.

Cette perte de surface, de 37 000 hectares, n'a pas plus concerné les surfaces en herbe que les cultures. Ainsi, le poids des prairies dans la SAU des exploitations avec équidés est resté stable en 10 ans (69 %). Pour les exploitations sans équidés, le poids des prairies a reculé, passant de 55 % de la SAU en 2000 à 50 % en 2010.

## En Basse-Normandie un hectare de prairies sur dix est pâturé uniquement par des équidés <sup>4</sup>



Les équidés détenus dans les exploitations agricoles et hors exploitations, dont le nombre est estimé<sup>5</sup> entre 85 000 et 95 000 têtes, valorisent (pâturage et foin hors achat) à eux seuls entre 76 000 et 85 000 hectares de prairies soit plus de 11 % des surfaces en prairies du territoire bas normand. Les exploitations agricoles régionales qui détiennent 55 335 équidés exploitent le cinquième de la superficie régionale en prairies de la Surface Agricole Utilisée. Et 8 % de ces prairies sont pâturés

uniquement par les équidés (50 000 hectares). C'est dans le Calvados, principalement le Pays d'Auge que le cheval valorise le plus les prairies et dans la Manche le moins.

Les exploitations avec équidés disposent d'une part plus importante de prairies dans leur SAU, 70 % contre 50 %. Par ailleurs, la part de prairies dans la SAU est plus importante dans les petites exploitations que dans les professionnelles, 95% contre 66%.

#### Part des exploitations avec équidés dans le total des exploitations (en % de la surface)

	SAU	prairies	COP
Calvados	16	23	10
Manche	16	18	11
Orne	15	21	10
Basse-Normandie	16	20	10

Source Agreste - Recensement agricole 2010

Lecture : dans le Calvados, 16 % de la SAU et 23 % des prairies sont valorisées par des exploitations détentrices d'équidés

#### Les cultures dans la SAU des exploitations avec équidés : auto-alimentation et revenu complémentaire

Près d'un quart des exploitations détenant des équidés ont des surfaces cultivées en céréales ou oléoprotéagineux (SCOP) : 35 000 hectares soit 10 % de la SCOP régionale. Une partie des surfaces en céréales, difficilement quantifiable, permet l'auto-alimentation des équidés et des autres animaux de l'exploitation. En effet, 64 % des exploitations avec équidés ont d'autres animaux sur l'exploitation, principalement des bovins. Le maïs fourrage est la deuxième culture après les céréales avec 10 % de

l'assolement. Cependant, ces cultures permettent souvent de dégager un revenu provenant de la vente des récoltes. La part de la SCOP dans la surface agricole utilisée par les exploitations avec équidés, 20 %, est inférieure à celle des exploitations sans équidés, 30 % et les exploitations professionnelles en cultivent la quasi totalité. Par ailleurs, la SCOP a la même composition que les exploitations aient ou non des équidés : 81% de céréales, 12% d'oléagineux et 7% de protéagineux.

## Définitions et méthode

**1 SAU** : la Surface Agricole Utilisée correspond à la superficie totale de l'exploitation agricole, diminuée des bâtiments et cours, des taillis à courte rotation, des landes et friches non productives, des bois et du territoire non agricole (étangs, carrières, rochers, jardins d'agrément, chemins privés...).

**2 Dimension économique** : les exploitations agricoles sont classées dans 3 catégories selon leur dimension économique : les petites exploitations dont la Production Brute Standard (PBS) est inférieure à 25 000 euros, les moyennes dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros et les grandes dont la PBS est supérieure ou égale à 100 000 euros. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la PBS. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005-2009. La PBS traduit donc un potentiel de production. Les **exploitations professionnelles sont celles dont le potentiel de production excède 25 000 €**.

**3** Dans l'étude, l'occupation du territoire concerne uniquement les exploitations agricoles détenant des équidés. La source utilisée est le recensement agricole. Les surfaces occupées par des structures ou des particuliers détenant des équidés hors champ agricole ne sont pas prises en compte. Néanmoins, pour les prairies une estimation a été effectuée pour le hors champ agricole à partir des effectifs d'équidés (cf 4).

**4 Estimation du nombre d'hectares de prairies valorisés (pâturage et foin hors achat) par les équidés** : le nombre d'hectares de prairies sur une exploitation agricole valorisés uniquement par les équidés a été calculé par département à partir de la population des exploitations spécialisées en équidés. Ainsi en 2010, dans le Calvados, un équidé dispose dans une exploitation agricole spécialisée de 98 ares, dans la Manche de 72 ares et dans l'Orne de 93 ares, soit en Basse-Normandie une moyenne de 90 ares de prairies par équidé.

Ces ratios ont été appliqués au nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles et donc aux surfaces en prairies de la Surface Agricole Utilisée. Puis, ils ont été appliqués au nombre d'équidés total détenus pour permettre une comparaison avec les surfaces en prairies du territoire (données de la Statistique Agricole Annuelle, prairies des exploitations agricoles et hors champ agricole).

**5 Estimation du nombre d'équidés en Basse-Normandie** : l'estimation du nombre total d'équidés détenus en Basse-Normandie (dans les exploitations agricoles et hors exploitations agricoles) a été réalisée suite au croisement de plusieurs méthodes d'estimations basées sur des données de l'IFCE, du recensement agricole et des Observatoires Economiques Régionaux. Au nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles lors du dernier recensement agricole (2010) ont été ajoutés les chevaux détenus par les établissements équestres non pris en compte dans le recensement agricole, ceux détenus par les entraîneurs de trot et galop et les cavaliers professionnels d'après les données 2010 de l'OER. Le nombre de chevaux détenus par les particuliers (hors recensement agricole) a été apprécié à dire d'experts.

NB : mise à disposition de tableaux de données sur internet à l'adresse suivante :  
<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr/Statistiques-agricoles>



Agreste Basse-Normandie  
n° 71 – Juillet 2014 – 2,50 €

Agreste : la statistique agricole  
© AGRESTE 2014

**Directeur de la publication** : Jean CEZARD  
**Rédacteur** : Daisy de LARTIGUE  
**Composition** : Anne-Marie GEOFFROY  
**Impression** : MAAF  
**Dépôt légal** : à parution  
ISSN : 1951-0411  
[www.agreste.agriculture.fr](http://www.agreste.agriculture.fr)  
<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>  
Courriel : [srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr)

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
Directeur : Jean CEZARD  
SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION  
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE  
6, boulevard du Général Vanier – CS 95181  
14070 CAEN CEDEX 5  
Tél : 02.31.24.97.41 – Fax : 02.31.24.97.00